

TRANSPORTS SCOLAIRES - RENTREE 2024/2025

Madame, Monsieur,

NE CONCERNE QUE LES ELEVES DOMICILES HORS EUROMETROPOLE

A compter du **10 juin prochain**, les familles pourront procéder à l'inscription aux transports scolaires 2024-2025 en se connectant sur le site dédié au transport scolaire : <https://www.fluo.grandest.fr/scolaire>

Ce site sera **accessible jusqu'au 30 avril 2025**. Toutes les demandes devront s'effectuer sur ce site.

Comme chaque année, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la liste des acheminements prévus pour les élèves fréquentant votre établissement.

RAPPEL DE LA PROCEDURE D'INSCRIPTION :

- **Nouvel inscrit** (aucun moyen de transport n'était nécessaire depuis 2022-2023) : création d'un **compte « tuteur »** avant de pouvoir inscrire leur(s) enfant(s) au transport scolaire.
Attention : un seul compte par famille auquel sera rattaché l'(es) enfant(s).
- **Reconduction** : se connecter avec son identifiant et son mot de passe et procéder au renouvellement de la ou des demandes.

Les demandes de gardes alternées devront être faites sur notre site.

Photo :

L'insertion de la photo est obligatoire quel que soit le mode de transport.

Si l'élève a déjà une carte billetique (Badgéo ou SimpliCités), il n'aura pas de nouvelle carte.

Attention : *les dossiers sans photo à la suite de « photo non conforme » ne pourront pas être traités quel que soit le mode de transport, même après paiement.*

SNCF :

Pour les demandes d'abonnement scolaire faites/validées après le 15 août, l'achat par la famille auprès de la SNCF d'un abonnement provisoire nominatif (mensuel ou hebdomadaire) sera nécessaire en attendant d'avoir l'abonnement définitif.

Ce(s) titre(s) pourra(ont) être remboursé(s) auprès de la SNCF, après réception de l'abonnement définitif.